

Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises Bélarus

Hauteur	4.00m
Largeur	
Véhicule à moteur/remorque	2.55m
Véhicule frigorifique	2.60m
Longueur	
Véhicule à moteur	12.00m
Remorque	12.00m
Ensemble routier	20.00m ¹
Poids par essieu² (avec roues jumelées)	
essieu simple	10.0t (6.0t)
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque ³ ou essieux moteurs d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	12.0t (9.0t)
· 1.00m à moins de 1.30m	14.0t (10.0t)
· 1.30m à moins de 1.80m	16.0t (11.0t)
· 1.80m à moins de 2.50m	18.0t (12.0t)
essieu tridem d'un véhicule à moteur, d'une remorque ou d'une semi-remorque ^{3,4} , avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	16.5t (12.0t)
· 1.00m à moins de 1.30m	19.5t (13.5t)
· 1.30m à moins de 1.80m	22.5t (15.0t)
· 1.80m à moins de 2.50m	25.5t (16.5t)
poids par essieu des essieux avoisinants ⁵ d'un véhicule à moteur ou d'une remorque ou semi-remorque équipé de plus de 3 essieux et avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	5.5t (4.0t)
· 1.00m à moins de 1.30m	6.5t (4.5t)
· 1.30m à moins de 1.80m	7.5t (5.0t)
· 1.80m à moins de 2.50m	8.0t (5.5t)
Poids par essieu² (avec roues simples)	
essieu simple	9.0t (5.5t)
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, ou essieux moteurs d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t (8.0t)
· 1.00m à moins de 1.30m	13.0t (9.0t)
· 1.30m à moins de 1.80m	15.0t (10.0t)
· 1.80m à moins de 2.50m	17.0t (10.5t)
essieu tridem d'un véhicule à moteur, d'une remorque ou d'une semi-remorque ⁴ , avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	15.0t (10.8t)
· 1.00m à moins de 1.30m	18.3t (12.0t)
· 1.30m à moins de 1.80m	21.0t (13.5t)
· 1.80m à moins de 2.50m	24.0t (15.0t)
poids par essieu des essieux avoisinants ⁵ d'un véhicule à moteur ou d'une remorque ou semi-remorque équipé de plus de 3 essieux et avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	5.0t (3.6t)
· 1.00m à moins de 1.30m	6.1t (4.0t)
· 1.30m à moins de 1.80m	7.0t (4.5t)
· 1.80m à moins de 2.50m	7.5t (5.0t)

Poids maximal autorisé²

Véhicule à moteur

· à 2 essieux	18.0t (12.0t)
· à 3 essieux	24.0t (16.0t)
· à 3 essieux, si l'essieu moteur est équipé de roues jumelées et de suspension pneumatique	25.0t (16.5t)
· à 4 essieux	32.0t (23.0t)
· à 5 essieux ou plus	38.0t (28.5t)

Remorque

· à 2 essieux	18.0t (12.0t)
· à 3 essieux	24.0t (16.0t)

Véhicule articulé

· à 3 essieux (2+1)	28.0t (18.0t)
· à 4 essieux (2+2) avec une distance entre les essieux de la semi-remorque de	
- 1.30m à moins de 1.80m	36.0t (24.0t)
- 1.80m à moins de 2.50m	38.0t (28.5t)
· à 4 essieux (3+1)	34.0t (24.0t)
· à 5/6 essieux (2+3, 3+2/3)	38.0t (28.5t)

Train routier⁶

· à 3 essieux (2+1)	28.0t (18.0t)
· à 4 essieux (2+2)	36.0t (24.0t)
· à 4 essieux (3+1)	34.0t (22.0t)
· à plus de 4 essieux	38.0t (28.5t)

Si un essieu est équipé d'au moins 4 roues simples ou jumelées et la distance entre les roues est de plus de 0.7m, ou si un essieu est équipé de 6 roues ou plus et la distance entre les roues est de moins de 0.7m, le poids par essieu² ne doit pas dépasser les paramètres suivants:

essieu simple	14.5t (9.0t)
poids par essieu des essieux avoisinants d'un véhicule à moteur ou d'une remorque ou semi-remorque équipé de plus de 2 essieux et avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	9.5t (5.9t)
· 1.00m à moins de 1.30m	10.5t (6.5t)
· 1.30m à moins de 1.80m	12.0t (7.75t)
· 1.80m à moins de 2.50m	13.75t (8.75t)

¹ un dépassement du chargement de 2.00m est autorisé

² les valeurs entre parenthèses s'appliquent aux routes de la catégorie IV-V (maximum 6.0t à l'essieu simple)

³ si l'essieu principal d'un essieu tandem (ou les deux essieux principaux d'un essieu tridem) est (sont) équipé(s) de pneus jumelés et si l'autre essieu est équipé de pneus simples, le poids par tandem (tridem) est égal à celui d'un essieu tandem (tridem) à pneus jumelés moins 0.5t

⁴ sur l'autoroute M-1/E30 Brest (Kozlovichi) - Brest - Minsk - frontière russe (Redki), le poids maximum autorisé pour l'essieu tridem d'une semi-remorque avec une distance entre les essieux de 1.30m à 1.80m est de 24.0t

⁵ si un véhicule à moteur, une remorque ou une semi-remorque a plus de 2 essieux avoisinants et les distances entre eux ne sont pas identiques, le calcul des paramètres autorisés à l'essieu sera basé sur la moyenne arithmétique des distances entre les essieux

⁶ sur les autoroutes M-1/E30, M-2 et M-12, les poids maximums suivants sont autorisés pour les trains routiers:

à 5 essieux (2+3, 3+2)	42.0t
à 6 essieux (3+3)	44.0t
à 7 essieux (3+4)	44.0t